



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Saverne

**ARRETE TEMPORAIRE n° 2025-34/V**  
**PORTANT réglementation du stationnement rue de Strasbourg**

**Le Maire de la Commune de DETTWILLER**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2542-1 et L 2542-2,  
VU le Code de la Route,  
VU le Code Pénal,  
VU la loi n° 82-623 du 27 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1),  
VU la demande de Monsieur David GLUCKER, président de l'assemblée évangélique de Dettwiller, concernant la fête des voisins devant le n°25 rue de Strasbourg,

**CONSIDERANT** que la fête des voisins prévue le vendredi 30 mai 2025 de 17h à 23h nécessitent une réglementation particulière du stationnement,  
**CONSIDERANT** que pour assurer la sécurité des usagers il y a lieu de prendre des mesures,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> : Stationnement interdit**

Le stationnement est interdit sur les places de stationnement situées devant le n°25 rue de Strasbourg le vendredi 30 mai 2025 de 17h à 23h.

Toute infraction au présent arrêté sera punie conformément à l'article R 610-5 du Code Pénal.

**Article 2 : Signalisation**

La signalisation réglementaire correspondante sera mise en place et enlevée par le demandeur, Monsieur David GLUCKER.

**Article 4** : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de la notification.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera

- transmise
- au Procureur de la République - Tribunal de Grande Instance - Saverne
- au Commandant de la Gendarmerie de la Brigade de Saverne
- au Conseil Départemental - UTCD - Saverne
- à Monsieur David GLUCKER, président de l'assemblée évangélique de Dettwiller
- inscrite au registre des arrêtés
- affichée en mairie
- mis en ligne

Fait à Dettwiller, le 13 mai 2025

Le Maire, Pascal BOEHM

